

#PRIX

Le guide du LOGEMENT ÉTUDIANT

par CENTURY 21®

#LOCATION

#AIDES

#COLOCATION

#MEUBLÉ

Toutes les réponses aux questions
que tu vas te poser pour ta première location.

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante.



ÉDITO

Premier logement : **une grande étape** qui peut sembler fastidieuse, d'autant que tu n'es pas le seul à chercher et que les villes universitaires sont souvent prises d'assaut.

Ce guide est là pour t'accompagner pas à pas : choisir le logement qui te correspond, éviter les erreurs classiques, repérer les points de vigilance et mettre toutes les chances de ton côté pour décrocher la perle rare.

SOMMAIRE

3

Chapitre 1

Avant même de scroller les annonces : monte un dossier béton

5

Chapitre 2

Qu'est-ce que tu vas devoir payer et qui peut t'aider ?

11

Chapitre 3

Help, j'ai besoin d'un garant !

13

Chapitre 4

Trouver le logement dans lequel tu seras bien !

16

Chapitre 5

Vérifier ton contrat de location

20

Chapitre 6

L'état des lieux : le moment clé pour sécuriser ton dépôt de garantie

22

Chapitre 7

Bien vivre dans ton premier appartement

23

Le CFA Académie 21 par CENTURY 21

CHAPITRE 1

AVANT MÊME DE SCROLLER LES ANNONCES : MONTE UN DOSSIER BÉTON



C'est l'étape n°1 du parcours. Avoir un dossier complet et prêt à envoyer avant de commencer les visites te fera gagner un temps précieux et te démarquera des autres candidats.



CHECK-LIST DU DOSSIER *PRÊT* À POSTULER

- ☐ **Pièce d'identité** en cours de validité, pour toi et ton garant si tu en as un. Pour les candidats étrangers, il peut également s'agir d'un **document justifiant le droit de séjour**.
- ☐ **Carte étudiant** ou **certificat de scolarité** pour l'année à venir
- ☐ **Justificatif de domicile actuel** parmi :
 - 3 dernières quittances de loyer
 - Attestation de ton précédent bailleur indiquant que tu es à jour dans tes paiements
 - Attestation sur l'honneur de ton hébergeant actuel indiquant que tu résides chez lui
- ☐ **Justificatif de revenus**, pour toi et/ou ton garant, le plus couramment :
 - Dernier avis d'imposition (ou non-imposition)
 - 3 derniers bulletins de salaire ou bilan comptable
 - Attestation de simulation d'aides aux logements
 - Avis d'attribution de bourse étudiante
 - Contrat de travail, attestation de l'employeur*

* Un ou plusieurs documents parmi les suivants : un contrat de travail ou de stage ou, à défaut, une attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonction envisagée et le cas échéant la durée de la période d'essai. Pour une entreprise commerciale : l'extrait K ou Kbis du registre du commerce et des sociétés de moins de 3 mois. Pour un artisan : l'extrait D 1 original du registre des métiers de moins de 3 mois. Pour un travailleur indépendant : la copie du certificat d'identification de l'INSEE, comportant les numéros d'identification. Pour une profession libérale : la copie de la carte professionnelle. Pour les autres professionnels : toute pièce récente attestant de l'activité.

CE QUE LE PROPRIÉTAIRE OU L'AGENCE N'A *PAS* LE DROIT DE TE DEMANDER

- Une photo d'identité
- Ta carte Vitale ou ton numéro de sécurité sociale
- Un relevé de compte bancaire
- Une attestation d'absence de crédit
- Une autorisation de prélèvement automatique
- Un dossier médical
- Un extrait de casier judiciaire



Tips CENTURY 21.

Crée un dossier numérique à envoyer immédiatement après une visite.

Encore mieux, **dépose ton dossier locataire sur ton compte client en ligne sur [century21.fr](https://www.century21.fr)**, ton agence aura directement toutes les infos.



BON À SAVOIR

Tu peux aussi utiliser **DossierFacile**, la plateforme officielle de l'État qui te permet de constituer un dossier locataire certifié et sécurisé : www.dossierfacile.logement.gouv.fr/



CHAPITRE 2

QU'EST-CE QUE TU VAS DEVOIR PAYER ET QUI PEUT T'AIDER ?



Pour cibler tes recherches, tu dois savoir quel budget tu peux consacrer à ton logement chaque mois, tout en subvenant à tes autres besoins. Voici ce qu'il faut anticiper.



LES FRAIS À PRÉVOIR *AVANT* D'EMMÉNAGER

- **Le premier mois de loyer**
- **Le dépôt de garantie**, qui ne peut excéder 1 mois de loyer hors charges en location non-meublée et 2 mois hors charges en location meublée. Il permet au bailleur de se prémunir d'un non-respect par le locataire de ses obligations (dégradations, mauvais état du logement en fin de location...).

Il te sera restitué dans un délai d'1 mois si l'état des lieux de sortie est conforme à l'état des lieux d'entrée, et dans un délai de 2 mois en cas de différence constatée entre les deux états des lieux.

- **Les honoraires de location** si tu passes par une agence. Ils sont partagés entre toi et le bailleur. Ta part ne peut être supérieure à celle du bailleur. Les honoraires que tu paies couvrent la visite, la constitution du dossier, la rédaction du contrat et l'état des lieux d'entrée.

LES FRAIS MENSUELS RÉCURRENTS

- **Ton loyer**
- **Les provisions de charges locatives.** Un forfait de charges peut être mis en place si tu loues un logement meublé.
- **L'assurance habitation.** Elle doit couvrir a minima les risques locatifs d'incendie, d'explosion et de dégâts des eaux. La souscription d'une assurance « multirisque habitation » te permet de couvrir ta responsabilité civile, vie privée et tes biens personnels.



Tu es totalement libre dans le choix de ton assurance.
Tu dois être couvert le jour de l'effet de ton bail et durant toute la durée de ta location.

- **L'électricité et l'eau**
- **Le chauffage** (si non inclus dans les charges)



CAF, APL, ALS... ON T'EXPLIQUE **TOUT** !

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) propose **plusieurs aides au logement**. Pour en bénéficier, tu dois :

- Avoir un bail à ton nom
- Occuper le logement comme résidence principale
- Avoir des ressources inférieures aux plafonds

PLUS SPÉCIFIQUEMENT

<i>Aides</i>	<i>Versement</i>	<i>Bon à savoir</i>
APL (Aide Personnalisée au Logement)	Généralement versée directement au bailleur	A toi d'en faire la demande
ALS (Allocation de Logement Social)	Au locataire (sauf exception)	- Surface minimale de 9m² si tu es seul, 7m² par personne si vous êtes plusieurs - Présence d'une arrivée d'eau potable, chauffage, évier et WC.

BON À SAVOIR

Le montant des aides varie selon tes ressources, ta situation, le montant du loyer, la composition du foyer et la localisation du logement. Fais une simulation sur [caf.fr](https://www.caf.fr).



Attention : **il n'y a pas de versement pour le 1^{er} mois d'occupation**, et l'aide est versée «à terme échu». Il ne faut donc attendre aucun versement avant un délai de 2 mois après ton entrée dans les lieux. L'ALS est suspendue pour tous les étudiants au 1^{er} juillet de chaque année, sauf si tu informes la CAF, que tu conserves le logement tout l'été.

Les pièces à fournir à la CAF :

- Un justificatif d'identité
- RIB
- Attestation de loyer complétée par ton propriétaire



L'AVANCE LOCA-PASS



Tu as du mal à financer le dépôt de garantie ?

Action Logement propose l'avance LOCA-PASS : un prêt à taux 0, remboursable sur une durée maximale de 25 mois, plafonné à 1 200 €. Renseigne-toi sur [actionlogement.fr](https://www.actionlogement.fr)

MONTANT DES LOYERS (CHARGES COMPRISES) POUR UN STUDIO PAR VILLE

Données issues des bases CENTURY 21 - juin 2026



VILLE	MOYEN	+ BAS	+ HAUT
Marseille (13)	570€	425€	770€
Aubagne (13)	610€	510€	703€
Arles (13)	550€	480€	580€
Compiègne (60)	512€	350€	730€
Besançon (25)	451€	220€	680€
Belfort (90)	362€	295€	520€
Montbéliard (25)	384€	250€	600€
Pontarlier (25)	538€	330€	690€
Bordeaux (33)	578€	272€	850€
Périgueux (24)	358€	250€	435€
Talence (33)	586€	364€	721€
Caen (14)	480€	390€	580€
Granville (50)	411€	300€	520€
Lisieux (14)	393€	350€	450€
Aurillac (15)	410€	290€	495€
Clermont-Ferrand (63)	456€	334€	590€
Riom (63)	338€	214€	450€
Fontainebleau (77)	450€	400€	950€
Meaux (77)	621€	550€	720€
Melun (77)	576€	450€	750€
Montreuil (93)	736€	634€	842€
Créteil (94)	700€	600€	800€
Auxerre (89)	414€	329€	556€
Dijon (21)	463€	318€	650€
Sens (89)	434€	300€	550€
Annecy (74)	636€	550€	837€
Grenoble (38)	503€	314€	641€
Valence (26)	536€	403€	800€
Boulogne-sur-mer (62)	401€	300€	550€
Calais (62)	415€	335€	570€
Lille (59)	522€	232€	834€
Gueret (23)	322€	263€	380€
Limoges (87)	343€	248€	480€
Lyon (69)	599€	338€	940€
Villeurbanne (69)	593€	419€	830€

MONTANT DES LOYERS (CHARGES COMPRISES) POUR UN STUDIO PAR VILLE

Données issues des bases CENTURY 21 - juin 2026

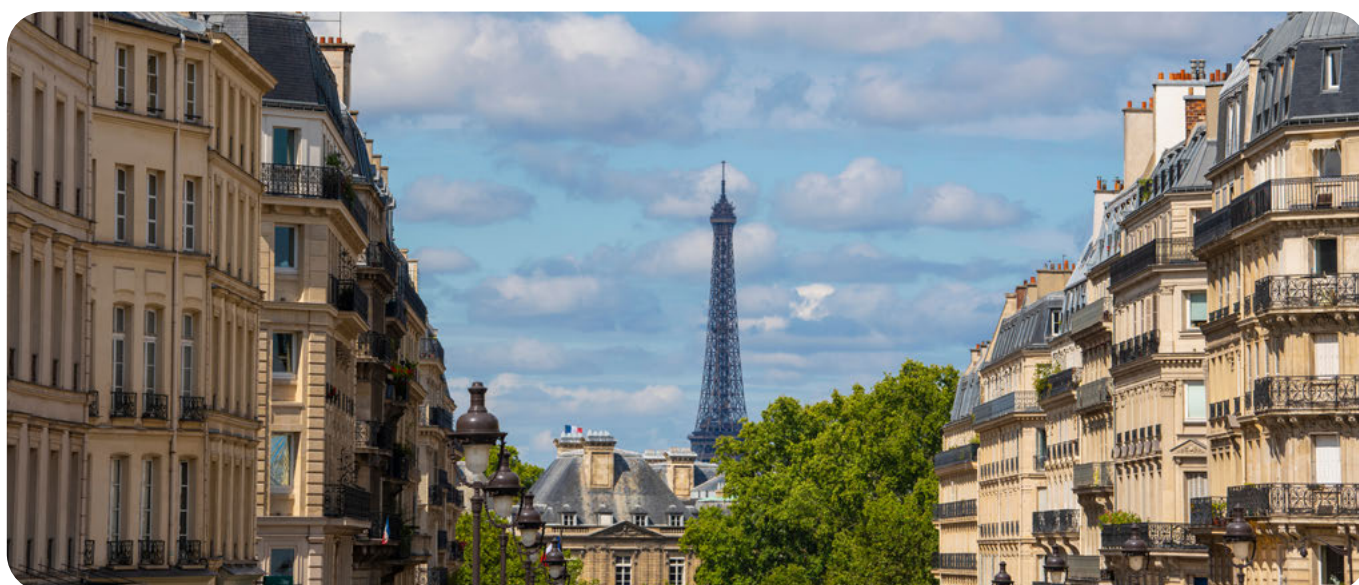


VILLE	MOYEN	+ BAS	+ HAUT
Carcassonne (11)	388€	360€	410€
Montpellier (34)	500€	322€	810€
Nîmes (30)	419€	250€	550€
Perpignan (66)	362€	250€	430€
Metz (57)	494€	298€	800€
Nancy (54)	465€	355€	645€
Le Mans (72)	377€	248€	580€
Nantes (44)	517€	373€	850€
Nice (06)	457€	334€	590€
Chartres (28)	432€	260€	700€
Orléans (45)	453€	295€	620€
Tours (37)	482€	330€	660€
Angoulême (16)	423€	330€	580€
La Rochelle (17)	591€	400€	754€
Troyes (10)	412€	255€	851€
Reims (51)	497€	380€	650€
Brest (29)	417€	255€	580€
Dinan (22)	413€	330€	610€
Lorient (56)	417€	330€	470€
Quimper (29)	420€	350€	520€
Rennes (35)	540€	476€	680€
Fécamp (76)	455€	320€	595€
Le Havre (76)	434€	320€	600€
Rouen (76)	478€	348€	620€
Strasbourg (67)	551€	330€	760€
Rodez (12)	333€	200€	500€
Toulouse (31)	495€	200€	745€
Argenteuil (95)	668€	450€	795€
Boulogne-Billancourt (92)	843€	475€	1 095€
Evry Courcouronnes (91)	577€	380€	820€
Nanterre (92)	719€	522€	900€
Puteaux (92)	784€	530€	977€
Versailles (78)	811€	605€	977€
Ajaccio (20)	578€	400€	740€
Bastia (20)	523€	482€	600€

MONTANT DES LOYERS (CHARGES COMPRISES) POUR UN STUDIO À *PARIS*

Données issues des bases CENTURY 21 - juin 2026

ARRONDISSEMENT	MOYEN	+ BAS	+ HAUT
75001	950€	850€	1100€
75002	NC	NC	NC
75003	1 000€	750€	1 300€
75004	1 150€	900€	1 400€
75005	953€	513€	1 465€
75006	971€	654€	1 400€
75007	820€	400€	1 200€
75008	950€	650€	1 200€
75009	912€	453€	1 295€
75010	843€	615€	1 173€
75011	902€	430€	1 520€
75012	823€	399€	1 116€
75013	856€	373€	1 438€
75014	885€	530€	1 337€
75015	879€	390€	1 300€
75016	910€	350€	1 490€
75017	832€	350€	1 390€
75018	781€	386€	1 130€
75019	866€	440€	1 183€
75020	950€	391€	1 150€



CHAPITRE 3

HELP, J'AI BESOIN D'UN GARANT !



Le propriétaire ou l'agence peut te demander un engagement de caution ainsi qu'un dépôt de garantie.

La caution est un acte par lequel une personne (ton garant) ou un organisme s'engage à payer à ta place si tu ne règles pas ton loyer.



Dans la mesure où tu es étudiant, le bailleur a le droit de demander la caution d'un tiers même s'il a souscrit à une assurance loyers impayés.

TU AS 2 OPTIONS :

OPTION 1

UN GARANT PERSONNEL

Un proche (parents, famille) qui s'engage en signant un acte de caution. Il devra fournir les mêmes justificatifs de revenus que toi.

OPTION 2

LA GARANTIE VISALE D'ACTION LOGEMENT

VISALE se porte garant pour toi auprès de ton bailleur. En cas d'impayés, Action Logement règle le loyer et les charges, puis établit avec toi un plan de remboursement adapté.

TOUT SAVOIR SUR VISALE

Qui peut en bénéficier ?

- Jeune de **18 à 30 ans inclus**
- **Étudiants et alternants** (y compris dans les structures collectives et le parc social)
- Signataires d'un **bail mobilité**



CE QUE VISALE GARANTIT À TON **BAILLEUR**

Le paiement du loyer et des charges en cas d'impayés, **sur les 3 premières années du bail** (jusqu'à 36 mensualités dans le parc privé).

LES **PLAFONDS DE LOYER GARANTIS** POUR LES ÉTUDIANTS ET LES ALTERNANTS

(charges comprises, en vigueur depuis le 6 janvier 2026)

ZONES	PLAFONDS
Zone 1 : Île-de-France	Jusqu'à 1 000 €
Zone 2 : Agglos +100 000 hab., Corse, DROM, Saint-Martin	Jusqu'à 840 €
Zone 3 : Autres communes	Jusqu'à 680 €

QUELLE **DURÉE** DE COUVERTURE ?

- **Parc privé :**
les 3 premières années du bail, jusqu'à 36 mensualités d'impayés + dégradations locatives (jusqu'à 2 mois de loyer).
- **Bail meublé étudiant (9 mois) :**
couverture alignée sur la durée du bail.



COMMENT FAIRE LA **DEMANDE** ?

1. Teste ton éligibilité sur **visale.fr**
2. Crée ton compte et demande ton « Visa »
3. Ton bailleur crée son compte sur visale.fr et active la garantie
4. Signe ton bail

CHAPITRE 4

TROUVER LE LOGEMENT DANS LEQUEL TU SERAS BIEN !



Dossier prêt ✓

Budget calé ✓

Il ne reste plus qu'à trouver *LA* perle rare !

MEUBLÉ, NON MEUBLÉ, COLOC, RÉSIDENCE ÉTUDIANTE :
QUELLE FORMULE *POUR TOI* ?

NON MEUBLÉ

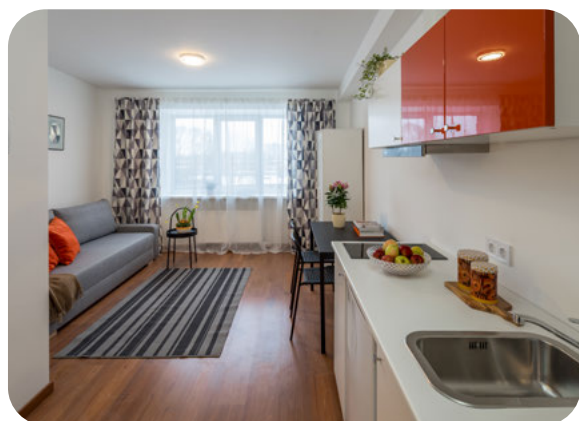
Logement **loué vide**, ne comportant pas de meuble. Rien n'empêche un propriétaire de louer en « vide » un logement comportant certains meubles ou encore une cuisine équipée.



MEUBLÉ

Logement **loué avec du mobilier**, comprenant au minimum :

- Pièce « à coucher » : literie comprenant couette ou couverture, dispositif d'occultation des fenêtres.
- Espace cuisine : plaques de cuisson, four ou four à micro-ondes, réfrigérateur avec freezer (ou congélateur), vaisselle, ustensiles de cuisine.
- Table, sièges, étagères de rangement, luminaires, matériel d'entretien ménager adapté.



LES CRITÈRES DE DÉCENCE :

CE QUE LE LOGEMENT *DOIT* RESPECTER



Un logement mis en location doit obligatoirement :

- Avoir une **surface habitable minimale de 9 m²** avec une hauteur sous plafond d'au moins 2,20 m (ou un volume habitable $\geq 20 \text{ m}^3$).
- **Être protégé** des infiltrations d'air, d'eau et de parasites.
- Disposer de **branchements électriques et de gaz conformes aux normes de sécurité**, en bon état de fonctionnement.
- Avoir une **alimentation en eau potable, un coin cuisine aménagé et un évier raccordé**.
- Bénéficier d'un **éclairage naturel et d'ouvertures sur l'air libre** dans les pièces principales.
- Être équipé d'un **chauffage et d'une production d'eau chaude aux normes**.
- Être équipé d'un **détecteur de fumée** (fourni par le bailleur).

ZOOM SUR LE DPE

Le DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) devient un critère de plus en plus important.

Voici le calendrier des interdictions de location :

Classe DPE	Interdiction de louer
G	Depuis le 1 ^{er} janvier 2025 
F	À partir de 2028
E	À partir de 2034

Vérifie l'étiquette énergie des logements qui te sont proposés. Depuis le 1^{er} janvier 2025, **un logement classé G ne peut plus être mis en location à titre de résidence principale**, car il ne répond plus au critère de décence énergétique.

Validité du DPE : seuls les DPE réalisés à partir du 1^{er} juillet 2021 sont valables 10 ans. Vérifie la date du document avant de signer.

Si le logement ne respecte pas les critères de décence, tu peux demander la mise en conformité au propriétaire — sans que cela ne remette en cause la validité du bail.





Tips CENTURY 21.

POUR TROUVER TON PREMIER APPART SANS SCROLLER PENDANT DES HEURES

Tips 1 : contacte directement l'agence CENTURY 21 de ta ville cible.
Inscris-toi dans leur base locataire : certains biens partent avant même d'être publiés en ligne. C'est le meilleur moyen de ne pas passer à côté.

Tips 2 : active des alertes sur plusieurs sites
(century21.fr, bienici.com...) avec tes critères précis.

Tips 3 : n'attends pas le mois d'août pour commencer à chercher.

Tips 4 : rends-toi disponible pour visiter rapidement.
En marché tendu, hésiter 48h peut suffire à perdre un appartement.



ET LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES ?

Tu ne peux pas bénéficier des logements universitaires du Crous ? Tu hésites sur la coloc et tu cherches une solution pour te loger à moindre frais ? **Les résidences privées étudiantes sont une solution.**

Quelques sites utiles :

- **adele.org** : recense, ville par ville, les résidences étudiantes en France.
- **residenceetudiante.fr** : répertorie les logements disponibles dans les résidences.



CHAPITRE 5

VERIFIER TON CONTRAT DE LOCATION



Le bail, c'est LE document qui définit les droits et devoirs de chacun.

Il diffère selon la typologie de ton logement : meublé, non meublé, colocation...

Ton propriétaire ne peut pas y mettre n'importe quoi :

certaines clauses sont obligatoires, d'autres interdites.



VOICI CE QU'IL DOIT *OBLIGATOIREMENT* MENTIONNER

- **Identité et adresse** du bailleur et du locataire
- **Description précise** du logement (surface habitable, équipements, annexes)
- **Montant du loyer** hors charges, modalités de **paiement et de révision**
- **Loyer de référence, loyer de référence majoré** et le complément de loyer éventuellement appliqué (dans les zones soumises à l'encadrement des loyers)
- Montant de la **provision pour charges, liste des charges**, réparations et taxes à ta charge
- Montant du **dépôt de garantie**
- Date de prise d'effet et **durée du bail**
- **Montant et date de versement du dernier loyer** si le précédent locataire est parti il y a moins de 18 mois
- Liste des **équipements communs** accessibles
- L'énumération des **équipements d'accès aux technologies de l'information et de la communication**
- L'obligation de souscrire et maintenir une **assurance habitation**
- **Interdiction de sous-louer** sans accord du propriétaire

BAIL LOGEMENT

NON MEUBLÉ *VS* MEUBLÉ



	NON MEUBLÉ	MEUBLÉ
Durée minimale	3 ans (bailleur physique ou SCI familiale) 6 ans (personne morale)  Le bail peut être d'une durée inférieure, 1 an minimum, si le propriétaire justifie de raisons professionnelles ou familiales pour reprendre le logement.	1 an  Pour un logement étudiant la durée peut être réduite à 9 mois .
Renouvellement	Reconduction tacite pour 3 ans	Reconduction tacite pour 1 an (pas de reconduction tacite pour les baux étudiants de 9 mois)
Préavis locataire	3 mois (1 mois en zone tendue ou situation particulière)  Remise en main propre contre récépissé, lettre recommandée avec AR ou acte de commissaire de justice.	1 mois
Préavis bailleur	6 mois avant l'échéance (reprise pour un proche, vente, motif légitime)	3 mois avant l'échéance (reprise, vente, motif légitime)
Annexes	- État des lieux - Acte de caution - Diagnostics - Extraits du règlement de copropriété (usage des lieux et quote-part des charges) - Notice d'information (droits et devoirs de chacun)	- État des lieux - Acte de caution - Diagnostics - Extraits du règlement de copropriété (usage des lieux et quote-part des charges) - Notice d'information (droits et devoirs de chacun) - Inventaire détaillé du mobilier



ZOOM

SUR LES DIAGNOSTICS *OBLIGATOIRES* (DDT - DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE)

<i>Diagnostic</i>	<i>Conditions</i>
DPE - Diagnostic de Performance Énergétique	Obligatoire pour tous
CREP - Constat du Risque d'Exposition au Plomb	Immeubles construits avant 1949
DAPP - Diagnostic Amiante des Parties Privatives	Permis de construire délivré avant le 01/07/1997
Diagnostic gaz	Installation de plus de 15 ans
Diagnostic électricité	Installation de plus de 15 ans
État des risques	Obligatoire pour tous
État des nuisances sonores aériennes	Obligatoire pour tous



FOCUS *COLOCATION*

Le bail de colocation peut prendre **deux formes**, celle d'un bail unique signé par tous les colocataires ou celle de plusieurs contrats de location individuels signés par chaque colocataire.

BAIL UNIQUE

Vous signez tous **le même contrat** de location et **vous vous partagez le loyer**. Si l'un des colocataires quitte le logement, le bail continue pour les autres. Mais il peut encore être responsable des loyers impayés pendant une durée maximale de 6 mois, sauf si vous trouvez un nouveau coloc avant.

BAUX INDIVIDUELS

Chaque colocataire signe **son propre contrat** pour sa partie privative (chambre + quote-part des parties communes). Pas de solidarité entre colocataires. Chaque partie privative doit faire au minimum 9 m² / 20 m³.



CHAPITRE 6

L'ÉTAT DES LIEUX : LE MOMENT CLÉ POUR SÉCURISER TON DÉPÔT DE GARANTIE

L'état des lieux d'entrée est réalisé lors de la remise des clés. Ce document décrit précisément le logement, ses équipements et leur état au moment où tu t'installes. Il permet de sécuriser à la fois le locataire et le bailleur : à ton départ, il servira de référence pour distinguer ce qui relève de l'usure normale, de l'entretien courant ou d'éventuelles dégradations.



CHECK-LIST ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE

- ☐ **Prends le temps de parcourir chaque pièce avec attention**
(murs, plafonds, sols, menuiseries, équipements)
- ☐ **Vérifie le fonctionnement de chaque équipement**
(robinetterie, volets, prises, interrupteurs, appareils électroménagers)
- ☐ **Signale les observations utiles** afin qu'elles soient mentionnées
(traces, fissures, taches, éléments abîmés ou dysfonctionnements constatés)
-  **Un état des lieux accompagné de photos est toujours plus sécurisant**, car il permet d'illustrer plus précisément l'état du logement et de ses équipements.
- ☐ **Vérifie les relevés de compteurs** (eau, gaz, électricité)
- ☐ Assure-toi que le document est **complet et signé par les deux parties**



Tu as 10 jours pour solliciter la modification du document si tu constates des anomalies et/ou dysfonctionnements qui n'auraient pas été notés. Pour les éléments de chauffage, la demande peut être faite pendant le premier mois de la période de chauffe.



USURE NORMALE OU RÉPARATION : QUI **PAIE** QUOI ?

	DÉFINITION	À LA CHARGE...
Vétusté Usure normale	Usure naturelle du temps et d'un usage normal (peinture qui jaunit, moquette qui s'use...)	Du bailleur
Réparation	Petits entretiens courants (joints, ampoules, petites réparations...)	Le locataire



Les bailleurs en copropriété **peuvent retenir jusqu'à 20 % du dépôt de garantie** jusqu'à l'arrêté annuel des comptes de l'immeuble, avant de procéder à la régularisation définitive des charges locatives.



CHAPITRE 7

BIEN VIVRE DANS TON PREMIER APPARTEMENT



Tu as emménagé et tu vis tes premières semaines d'indépendance. Mais tu restes locataire, avec quelques obligations à respecter.

TU DOIS

Payer ton loyer et tes charges
à la date prévue



Une quittance peut être délivrée si tu en fais la demande et que tu es à jour de tes paiements.

Respecter le contrat de location et le règlement de copropriété

Entretien le logement

Laisser le bailleur effectuer les travaux nécessaires (après information préalable dans les conditions prévues par la loi.)

Souscrire et maintenir
une assurance habitation

TU NE DOIS PAS

Transformer le logement ou ses équipements **sans accord écrit de ton propriétaire**

Sous-louer **sans autorisation**

Causer des nuisances aux voisins



Si tu ne respectes pas tes obligations, ton propriétaire peut demander la résiliation du contrat par une action judiciaire.



Tips CENTURY 21

Le bailleur ne peut pas t'interdire de repeindre ou de poser des étagères, **tant que tu remets le logement dans son état d'origine à la sortie** (ou que le propriétaire accepte les modifications).

UN SOUCI DANS TON *APPART*?

Pas de panique :

- Préviens ton bailleur (ou l'agence) par écrit
- Déclare le sinistre à ton assurance sous 5 jours (2 jours ouvrés en cas de vol)
- Suis les instructions pour la prise en charge

TU ENVISAGES UNE CARRIÈRE DANS L'IMMOBILIER ?



ON PEUT AUSSI T'AIDER POUR ÇA !

Avec le CFA Académie 21 par CENTURY 21, **tu peux préparer un diplôme reconnu tout en étant en alternance dans l'une des 960 agences du Réseau** partout en France. Une formation concrète, au plus près du terrain, pour apprendre le métier aux côtés de professionnels et être accompagné de ton premier cours à ta première vente !

Découvre les formations et les opportunités d'alternance sur : cfa-academie21.fr.



LE CFA
Académie 
un métier, une passion, une carrière



CENTURY 21®